**Compte-rendu du CT du 12/03/2015**

Le président directeur du musée, monsieur Jean Luc MARTINEZ, étant absent, le comité technique a été présidé par Monsieur Herve BARBARET, administrateur général.

Les élus CGT présents : Thierry CHOQUET, Nina HAMITI, Naima ZANDAGUE, Xavier FEMEL, Assia MEHDAOUI, Gary GUILLAUD, Doria PONTARLIER, Jean-Louis GOUDOU.

**1/ Adoption du règlement intérieur du comité technique (pour avis)**

Des modifications ont été apportées aux articles 4, 6, 12, 20, 21 et 22.

**VOTE : CGT : abstention ; SUD : pour ; SNAC FSU : contre.**

**2/ Approbation du PV du comité technique du 19/11/2014**

**VOTE : Pour à l’unanimité**

**3/ Bilan de formation (pour information)**

Le service Formation a présenté aux membres du CT, le bilan des actions 2014.

La CGT a demandé à la direction de ne pas comptabilisé en doublon les formations préparations concours dans les formations DIF et hors DIF.

La CGT a demandé que la transmission d’information ne doit pas être comptabilisée et inscrite dans le bilan de formation (260 personnes, accueil intégration DAPS).

La CGT a de nouveau rappelé à l’administration que les préparations concours n’étaient pas inscrites réglementairement dans le cadre du DIF. La position du Louvre sur ce sujet est contraire à celle du Ministère.

**La CGT a obtenu l’engagement de la direction qu’en 2015, les préparations concours ne seront pas prises sur le DIF.**

**4/ Plan de formation 2015/2017 (pour avis)**

La CGT a rappelé que les préparations aux examens professionnels en méthode e-learning (préparation via internet) n’étaient pas adaptées et insuffisantes aux besoins des agents par rapport aux formations en présentiel du Ministère.

La CGT a relevé qu’aucune préparation aux concours Sauvadet Catégorie A n’est programmée dans le plan. La direction nous a informé que **ces préparations seront prises en charge et organisées par le Ministère.**

**Pour information, l’ouverture des inscriptions en langues pour l’ensemble des agents reprennent en 2015.**

Malgré un plan de formation complet, la CGT ne pouvait que s’abstenir sur le sujet en raison de son insatisfaction face à l’offre réduite concernant les langues (formations linguistiques à minima en anglais et en espagnol). Cette mesure concerne uniquement les agents de la DAPS.

**VOTE : CGT : abstention ; SUD : contre ; SNAC FSU : pour.**

**5/ Quota de chefs d’équipe de la DAPS présents les jours fériés musée ouvert (pour avis)**

Dans le cadre de l’harmonisation des services, le quota de 50% + 1 a été adopté pour l’ensemble de la DAPS, avec une mise en place à partir du 5 avril 2015.

**VOTE : Pour à l’unanimité**

**6/ Finalisation de l’organisation de la Direction de la Médiation et de la Programmation Culturelle (DMPC) (pour avis) :**

* Création du service support à la programmation à la sous-direction de l’auditorium

**VOTE : CGT : Pour ; SUD : abstention ; SNAC FSU : abstention.**

* Création d’un adjoint au chef du service des programmes de médiation à la sous-direction de la médiation dans les salles.

La direction nous informe que ce recrutement se fera en interne à effectif constant**.**

**VOTE : CGT : Pour ; SUD : abstention ; SNAC FSU : Pour.**

**7/ Modification de l’organigramme de la DRC – création d’un poste d’adjoint au service de la conservation préventive (pour avis ) :**

La direction nous informe que ce recrutement se fera en interne à effectif constant.

**VOTE : CGT : Pour ; SUD : abstention ; SNAC FSU : Abstention.**

**Questions diverses**

* Il a été demandé où en était l’avancement du projet d’ouverture 7j/7 :

La Direction a répondu qu’elle n’en était pour le moment qu’à une étape de diagnostic général. Elle attend encore le rapport de l’IGAC qui aurait du être transmis fin février 2015. **La CGT affirme qu’il n’y aura pas de négociation possible que ce soit en termes de postes et/ou d’augmentation de budget pour une ouverture 7 jours sur 7.**

* Concernant les agents malades le dimanche sans pouvoir consulter ce jour: La Direction a accepté que les médecins établissent un arrêt maladie le lundi et y adjoignent un certificat médical attestant que le patient était malade le dimanche afin de régulariser la situation.
* IAT/IFTS : un travail avec l’intersyndicale locale sera nécessaire pour faire avancer les travaux au niveau ministériel.
* Demande d'amélioration de la distribution du courrier en interne à la DAPS avec rappel de l’illégalité de retarder/détourner/bloquer le courrier et rappel des peines aggravées encourues.
* Pour les promotions en CAP sur quels critères se basent la Direction pour faire ces listes ? Pour la Direction les critères sont la prise de responsabilité et l'ancienneté dans la fonction, **pour la CGT les critères à la promotion sont l'ancienneté et l'âge.**

**Le Comité Technique s’est terminé à 17h**

|  |  |
| --- | --- |
| *Paris, le 16 /03/2015.*  *Contactez-nous : 53 94 / e-mail : cgt@louvre.fr* |  |